



## Communiqué de presse

---

Le Conseil national du Travail s'est réuni en séance plénière le 27 avril 2021 à 16 heures sous la présidence de monsieur R. Delarue.

### **1. Extension temporaire du nombre de jours de dispense d'assujettissement à la sécurité sociale pour les moniteurs de vacances**

Dans son avis n° 2.214, le Conseil s'est prononcé sur un projet d'arrêté royal visant à étendre temporairement, pour 2021, le nombre de jours de dispense d'assujettissement à la sécurité sociale pour les moniteurs de vacances.

### **2. Proposition de loi organisant le télétravail durant les périodes où le télétravail est imposé en application d'une mesure prise par les autorités publiques**

Dans son avis n° 2.215, le Conseil estime que la proposition de loi organisant le télétravail durant les périodes où le télétravail est imposé en application d'une mesure prise par les autorités publiques n'est pas opportune.

Ces textes sont disponibles sur le site du Conseil ([www.cnt-nar.be](http://www.cnt-nar.be)).